

BAC BLANC

PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT

Durée : 2h

Calculatrice interdite

Répondre aux questions **en exploitant les situations, les documents et en mobilisant les connaissances.**

Reporter avec précaution le numéro des questions sur la copie.

Toutes les réponses devront être rédigées sous forme de phrases complètes.

Ce sujet comporte 9 pages (y compris celle-ci)

PREMIERE PARTIE

Situation d'actualité

Jeux de Paris 2024 - Le plus grand évènement sportif au monde face aux grands défis de l'humanité

Alors que les émissions de dioxyde de carbone atteignent des niveaux records, chacun peut d'ores et déjà constater les effets des activités humaines sur le climat : pressions sur la biodiversité, pollutions des sols, de l'air, de l'eau, surconsommation des ressources menaçant l'équilibre de la planète et de l'Humanité.

Le monde du sport est interpellé par ces constats : la nature étant leur terrain de jeu, les sportifs observent au quotidien la dégradation des montagnes, des rivières, des océans [...]. Grâce à son fort pouvoir de mobilisation, le monde du sport doit être en première ligne pour agir.

Dans ce contexte, les Jeux Olympiques de Paris 2024 constituent un horizon commun pour relever les défis qui nous attendent. C'est fort de cette conviction que nous, acteurs de Paris 2024 [...], nous nous engageons à organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques d'une nouvelle ère ; des Jeux qui contribuent à leur niveau à la transformation écologique de la société.

Priorité à la sobriété et à l'utilité

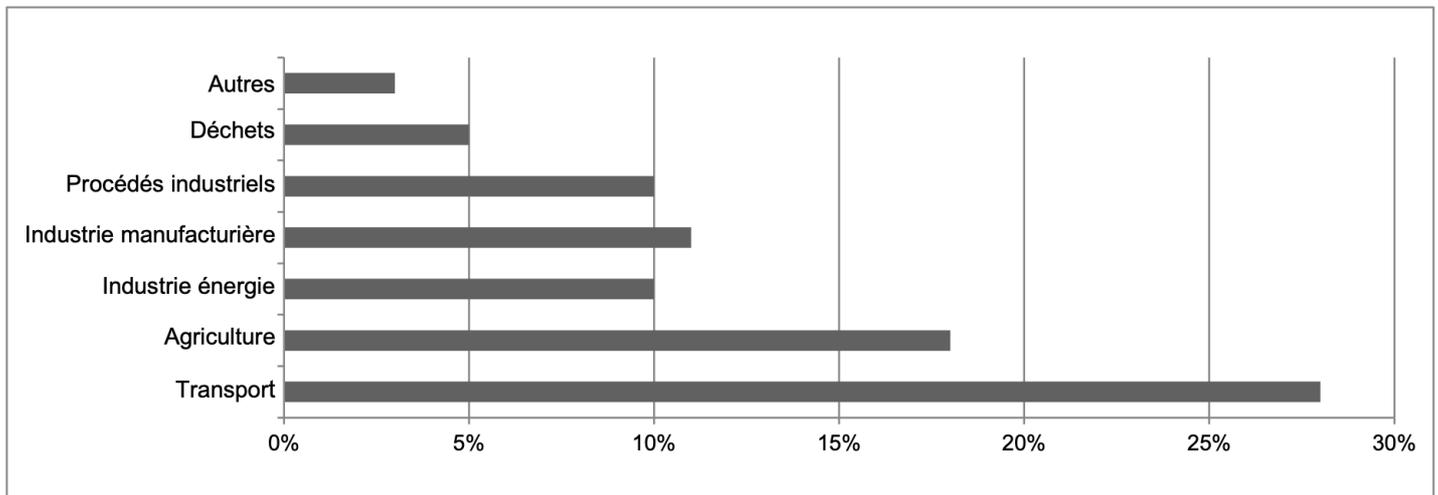
Pour réduire de moitié les émissions de CO₂ liées à l'organisation, Paris 2024 mise sur la sobriété, l'efficacité et l'innovation. A tous les niveaux, Paris 2024 cherche, teste et développe des solutions innovantes pour livrer des Jeux écoresponsables, en lien avec tous les acteurs : énergie 100% renouvelable pendant les Jeux, économie circulaire, alimentation durable, mobilité propre pour la flotte Olympique, transports en commun et moyen de mobilité douce pour les spectateurs, préservation de la biodiversité, gestion de l'eau, des déchets...

Source : <https://medias.paris2024.org/>

A partir de la situation d'actualité :

- 1.1 – Identifier les impacts des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'environnement
- 1.2 – Indiquer l'objectif des organisateurs des Jeux de Paris 2024 en matière d'émission de GES

Document 1 : Répartition des émissions de GES par secteur en France en 2021



Source : D'après les chiffres de 2020 : developpement-durable.gouv.fr

A partir du document 1 :

- 1.3 – Indiquer le secteur d'activité émettant le plus de GES.
- 1.4 – Expliquer en quoi favoriser les transports en commun lors des jeux de Paris 2024 est une mesure permettant de limiter les émissions de GES.
- 1.5 – Proposer une autre mesure collective et une mesure individuelle permettant de réduire les émissions des GES liées au transport du public lors des jeux de Paris 2024.

Pour réussir des jeux éco-responsables, Paris 2024 souhaite intervenir à tous les niveaux possibles, y compris en proposant des menus plus soucieux de l'environnement.

Document 2 : Composition de burgers proposés lors des JO Paris 2024

Burger classique	Burger végétarien
 Pain blanc à l'huile de palme	 Pain complet
 Salade (origine France)	 Pousses d'épinard (origine France)
 Tomates (origine Espagne)	 Cheddar
 Oignons rouges (origine France)	 Steak végétal à base d'haricots rouges et graines
 Steak haché de bœuf	 Graines germées (origine France)
 Pain blanc à l'huile de palme	 Purée de petits pois à la menthe
	 Pain complet

Source : Auteur

Document 3 : Empreinte carbone des aliments

Faible < 1kg CO ₂ éq/kg	Moyen 1 à 10 kg CO ₂ éq/kg	Elevé > 10 kg CO ₂ éq/kg
Légumes plein champ Légumes racines Pommes de terre Légumineuses (pois, haricots rouges...) Céréales Pâtes Pain Fruits locaux	Œufs Riz Huiles de palme, colza, d'olive... Légumes chauffés en serre avec des énergies fossiles Sucre de canne, de betterave Snacks sucrés et salés Fruits (banane, melon) Légumes importés en camion Volaille Lait, yaourt Steak végétal	Viande de Bœuf Viande de Mouton Viande de Porc Poissons et crustacés d'élevage Fromage Café Chocolat Fruits et légumes tropicaux transportés en avion Beurre, graisses animales
<i>(listes non exhaustives)</i>	<i>(listes non exhaustives)</i>	<i>(listes non exhaustives)</i>

Source : D'après www.quoidansmonassiette.fr

A partir des documents 2 et 3 :

- 1.6 – Évaluer l’empreinte carbone globale de chaque burger et préciser les aliments ayant un impact carbone élevé.
- 1.7 – Préciser un facteur augmentant l’impact carbone d’un ingrédient.
- 1.8 – Proposer une mesure individuelle permettant de limiter l’impact carbone de l’alimentation.

La promotion de menus végétariens ou flexitariens pendant les jeux de Paris 2024 pourrait être une alternative écologique durable.

Document 4 : Étude comparative de deux types de paniers alimentaires



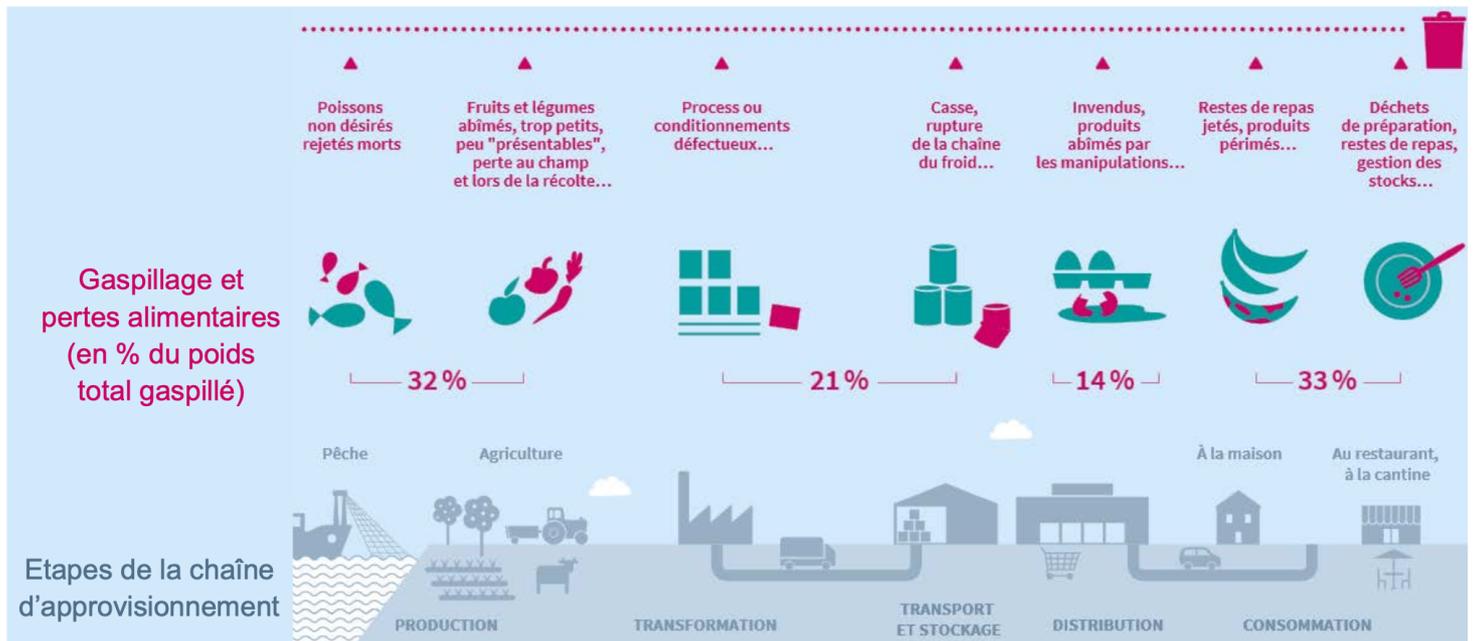
Source : wwf.fr

A partir du document 4 :

- 1.9 – Expliquer en quoi l’alimentation flexitarienne est une pratique alimentaire choisie.
- 1.10 - Identifier pourquoi le panier flexitarien présente un meilleur Nutri-Score que le panier standard.
- 1.11 - Indiquer une autre information permettant au consommateur d’effectuer un choix raisonné lors de l’achat d’un produit alimentaire.
- 1.12 - Sélectionner le type de panier à privilégier pour l’élaboration des menus éco-responsables. Argumenter le choix.

Avec 13 millions de repas à servir sur 4 semaines et 40 sites, Paris 2024 doit également relever le défi posé par le gaspillage alimentaire.

Document 5 : Gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement



D'après mtaterre.fr

A l'aide du document 5 :

- 1.13 – Indiquer les causes de gaspillages alimentaires liées à la consommation de repas au restaurant.
- 1.14 - Proposer deux solutions pour réduire le gaspillage alimentaire dans les lieux de restauration des jeux Olympiques de Paris 2024.
- 1.15 - Argumenter le choix de ne pas limiter la lutte contre le gaspillage aux seuls lieux de restauration (cantine, restaurant et domicile)

Situation professionnelle

500 interventions réalisées par l'inspection du travail

Les chantiers (une douzaine de sites, 40 maîtres d'ouvrage, 8.000 compagnons à un instant T) liés aux Jeux Olympiques ont débuté il y a près de deux ans mais sont vraiment montés en puissance en 2022.

L'inspection du travail a réalisé 500 interventions à titre préventif, ce qui permet de donner la visibilité nécessaire pour un contrôle efficace des risques encourus. Ces contrôles ont entraîné 29 décisions d'arrêt de travaux pour soustraire une centaine de travailleurs à un risque imminent et grave.

Sur un chantier aussi considérable, la majorité des accidents du travail sont dus à des risques similaires au secteur du BTP : chutes de hauteur et de plain-pied, utilisation d'équipements de levage et manutention, risques électriques....

S'il y a une collaboration forte en termes de prévention et de dialogue social avec les professionnels du BTP, les pouvoirs publics font passer avec une certaine insistance des messages de prévention, par exemple concernant la circulation des véhicules et des piétons sur les chantiers qui sont particulièrement fréquents.



Source : <https://www.midilibre.fr/2022/12/06/jo-2024-a-paris-le-ministere-du-travail-reconnait-87-accidents-depuis-le-debut-des-chantiers-10851150.php>

A partir de la situation professionnelle ci-dessus :

- 2.1 – Identifier les principaux risques professionnels présents sur les chantiers de construction des JO de Paris 2024.
- 2.2 – Nommer les acteurs de prévention mobilisés pour prévenir ces risques.
- 2.3 – Expliquer la notion de risque imminent et grave qui conduit à la décision d'arrêt de travaux sur certains chantiers de construction des JO de Paris 2024.

A partir des documents A et B (page 7) et de la situation professionnelle ci-dessus :

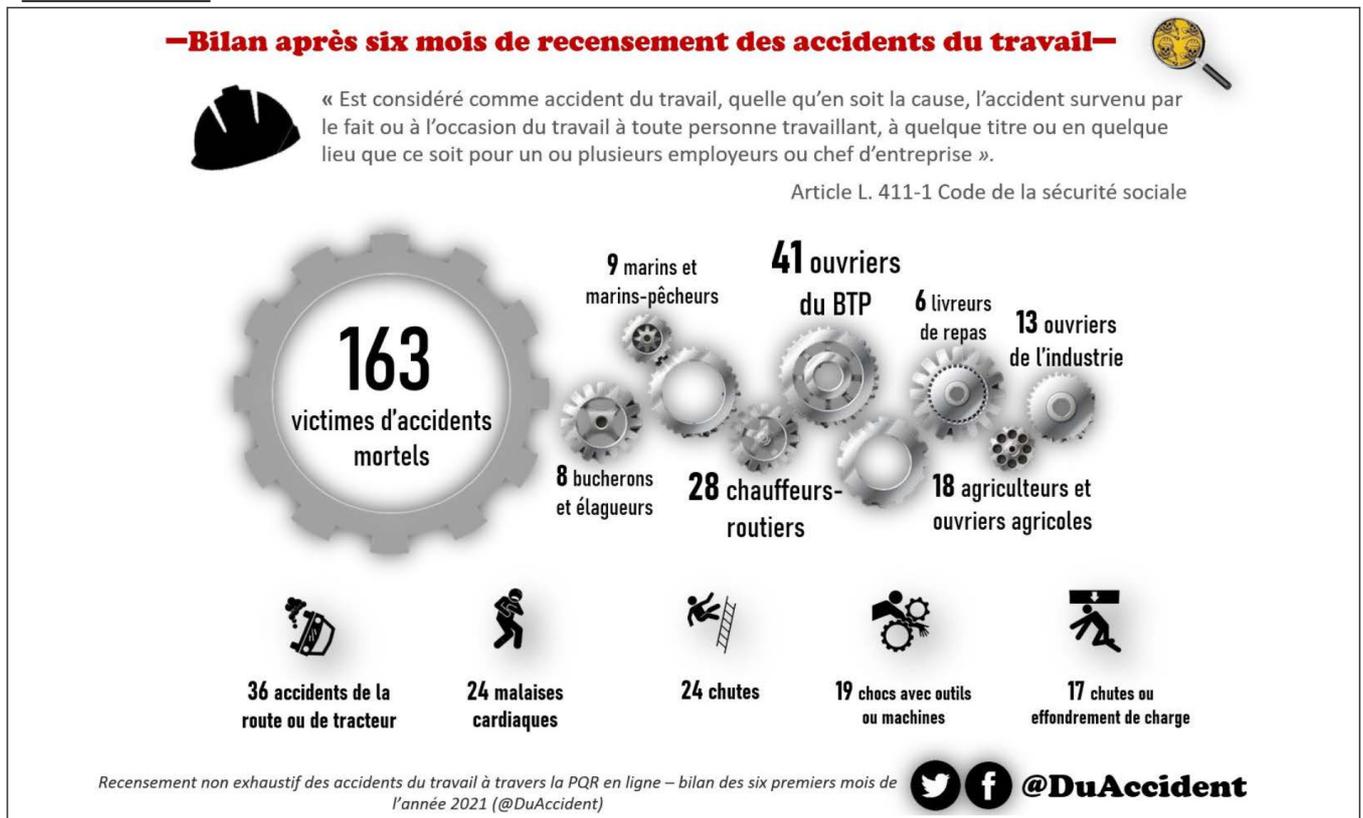
- 2.4 – Indiquer trois critères de reconnaissance d'un accident du travail.
- 2.5 - Comparer les accidents du travail relatifs aux chantiers des JO 2024 avec le recensement des accidents du travail en France, en précisant le secteur concerné.
- 2.6 – Indiquer la signification du sigle DUERP.
- 2.7 – Identifier trois obligations réglementaires concernant la réalisation du DUERP.

A partir des documents C et D (pages 8 et 9) :

- 2.8 – Déterminer, en écrivant sur la copie, le niveau de gravité, la probabilité d'apparition et la priorité de réduction du risque, pour le risque lié à la circulation des engins et des piétons. (note : sur un chantier la circulation des engins au milieu des piétons est très répandue)
- 2.9 – Sélectionner parmi les deux risques inscrits dans l'extrait du DUERP (document E – page 9), celui que l'employeur devra traiter en priorité. Argumenter le choix.
- 2.10 – Proposer pour le risque prioritaire sélectionné, deux mesures de prévention différentes, une collective et une individuelle.

DOSSIER RESSOURCES

DOCUMENT A : ACCIDENTS DU TRAVAIL – RECENSEMENT DES SIX PREMIERS MOIS DE 2021



DOCUMENT B : DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Le contenu du DUERP ?

Le DUERP répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs à travers un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. Il est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du premier salarié. L'absence de formalisation des résultats de l'évaluation des risques dans un « document unique » est passible d'une amende de 1 500€.

La mise à jour du DUERP se fait-elle toujours aux mêmes échéances ?

Mise à jour annuelle : les entreprises de moins de 11 salariés sont exonérées de cette mise à jour annuelle ; les entreprises de plus de 11 salariés conservent cette obligation.

Quelles sont les évolutions concernant l'archivage et la conservation du DUERP ?

L'employeur a désormais l'obligation de conserver le DUERP pour une durée minimale qui ne peut être inférieure à 40 ans, dans ses versions successives. Le DUERP et ses mises à jour doivent faire l'objet d'un dépôt dématérialisé sur un portail numérique déployé et administré par un organisme géré par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Qui sont les acteurs pouvant participer à l'élaboration et la mise à jour du DUERP ?

Le Comité Social et Economique (CSE) peut apporter sa contribution à l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.

Le Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) peut également participer à l'évaluation et la prévention des risques professionnels dans l'entreprise. Le DUERP doit d'ailleurs lui être transmis par l'employeur à chaque mise à jour.

Le salarié compétent désigné par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise peut également contribuer à l'évaluation des risques professionnels

Source : www.inrs.fr

DOCUMENT C : OUTILS D'ÉVALUATION DU RISQUE D'ATTEINTE A LA SANTÉ

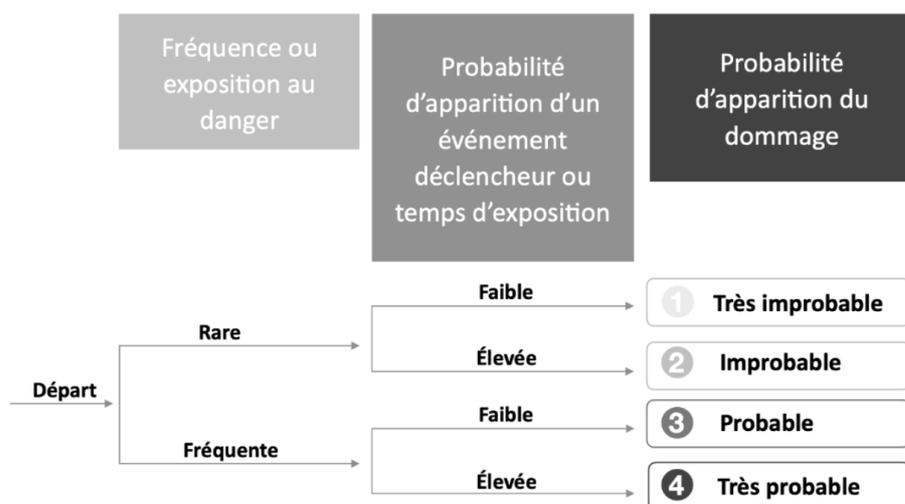
Gravité du dommage

(en fonction des conséquences occasionnées sur l'opérateur)

- 1 **Faible:** accident de travail (AT) ou maladie professionnelle (MP) sans arrêt de travail
- 2 **Moyen:** AT ou MP avec arrêt de travail
- 3 **Grave:** AT ou MP entraînant une incapacité permanente
- 4 **Très grave:** Décès

Probabilité d'apparition du dommage

(Probabilité que l'accident survienne)



Évaluation du risque

Priorité 1

Réduction du risque nécessaire et prioritaire

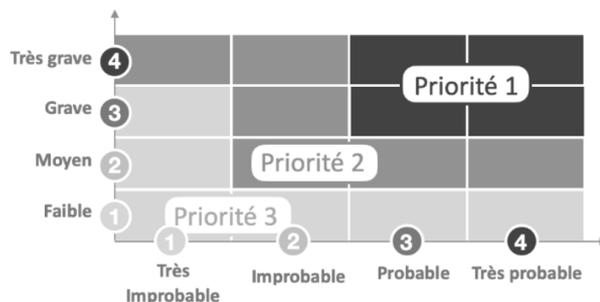
Priorité 2

Réduction du risque nécessaire mais non prioritaire

Priorité 3

Réduction du risque non prioritaire

Gravité du dommage



Probabilité d'apparition du dommage

Source : www.inrs.fr

DOCUMENT D : PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX CHUTES DE PLAIN-PIED ET AU RISQUE LIÉ À LA CIRCULATION

Quels leviers pour agir sur les risques liés aux chutes de plain-pied ?

Améliorer les espaces de travail : optimiser les voies de circulation, implanter les équipements et minimiser l'encombrement des sols :

- **Agir sur les sols :** nettoyage, installer des revêtements antidérapants ;
- **Améliorer l'environnement de travail :** éclairage ;
- **Former et sensibiliser les salariés au risque de chute de plain-pied**

Quels leviers pour agir sur les risques liés à la circulation des engins et des piétons ?

Améliorer l'organisation :

- définir un plan de circulation pour définir où passent les poids lourds, les engins et les piétons, en limitant au maximum les croisements. En délimitant clairement ces voies de circulation sur le chantier au moment de son implantation, avec un marquage au sol adapté, ou bien idéalement des barrières physiques, les risques de collision sont réduits d'autant.
- prévoir une signalisation temporaire adaptée pour prévenir les automobilistes d'un chantier sous circulation ;
- améliorer la visibilité de tous par le port de gilets réfléchissants ;
- définir des règles simples et claires : interdiction de s'approcher d'un véhicule en marche, interdiction recul sans guide....
- impliquer les équipes afin qu'elles puissent proposer des solutions, venant du terrain

Utiliser les solutions techniques qui visent à :

- améliorer la vision des chauffeurs : rétroviseurs, caméra de recul...
- alerter en cas de présence dans une zone dangereuse : radar de recul, caméra intelligente...
- réduire la gravité des accidents : limitation de la vitesse, bridage vitesse...

Former et sensibiliser tous les acteurs aux nombreux **facteurs de risque** que sont : les angles morts ; les vitesses de déplacement, et les distances de freinage associées ; la perte de vigilance des conducteurs ou encore l'inattention possible des piétons

Source : <https://www.preventionbtp.fr/chantiers/risques>

DOCUMENT E : EXTRAIT DU DOUCMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

DUERP – GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES Zone : Chantier des JO 2024						
Nature du risque	Situation dangereuse	Événement dangereux	Dommage	Gravité	Probabilité d'apparition	Priorité
Chute de plain-pied	Déplacement sur le chantier avec fouilles, sols irréguliers, glissants, encombrés	Déséquilibre dû à un obstacle au sol	Fracture	2	3	Réduction du risque nécessaire et non prioritaire
Circulation des engins et des piétons	Travail et/ou déplacement à proximité d'engins	<i>Collision entre engin/piéton</i>	Incapacité permanente			